RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 28 octobre 2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes
Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 9 octobre et le 22 octobre 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Serpaize (38)
- Création d'un carrefour giratoire et ses aménagements connexes sur la commune de Heyrieux (38)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Porte-de-Savoie (73) – 2ème avis
- Réalisation d'un complexe immobilier touristique, sur le plateau du Cairn, au sein de la station de Val Thorens, sur la commune des Belleville (73)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Châteauneuf-sur-Isère (26)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de l'ancienne communauté de communes du pays de Maurs (15)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de l'ancienne communauté de communes de Cère & Rance en Châtaigneraie (15)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Magnieu (01)
- Plan climat-air-énergie (PCAET) de la communauté de communes du pays de l'Ozon (69)
- Remplacement du télésiège du Glacier par la télécabine de la Sarenne, au sein de la station de l'Alpe d'Huez, sur la commune du Fréney d'Oisans (38)

Service presse IGEDD / MRAe
Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08
Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr
Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11
Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr
Contacts presse du ministère de la Transition écologique
Tél : 01 40 81 18 07
Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Alagniers sur la commune de Rillieux-la-Pape (69)
- cadrage préalable à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'Oisans 2040 (38)
- cadrage préalable du programme d'aménagement du bassin versant de la Barberolle (26)
- cadrage préalable de la protection et la réhabilitation des captages d'eau potable et réseaux associés et de l'augmentation des prélèvements d'eau potable, sur la commune de Saint-Foy-Tarentaise (74)
- projet de la zone d'aménagement concerté (Zac) de Belleroche sur la commune de Villefranche-sur-Saône – Gleize – Limas (69)
- plan de mobilité (PDM) Grand Lac de la communauté d'agglomération Grand Lac (73)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes**.**

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html